



INFO - SAULX

Dans ce numéro :

- Mot du Maire
- Bibliothèque municipale
- Déchetterie
- Horaires des services au public
- Vente parcelles
- Conseil municipal des jeunes
- Élections
- Sécurité routière
- Taille des végétaux
- Propreté - déchets
- Affouage
- Biodéchets

Chers Habitants de SAULX,

L'été est passé, la crise sanitaire n'est hélas pas encore derrière nous mais voilà l'automne qui arrive avec ses couleurs magnifiques qui offrent chaque jour à nos paysages ruraux des scènes dignes de tableaux de maîtres.

Comme prévu, les travaux du centre ont repris il y a quelques semaines. La Grande rue a vu ses trottoirs se terminer coté LUXEUIL. Disposant d'un large espace avant le 66 Grande rue, nous en avons profité pour créer des places de stationnement (marquage à venir), permettant aux riverains du secteur de disposer de parking pour éviter d'utiliser les trottoirs pour se stationner. N'oubliez pas que les trottoirs sont faits pour la circulation piétonne, il est ennuyeux de voir des poussettes être obligées de descendre sur la route parce que des voitures prennent d'assaut les trottoirs. La réfection des trottoirs s'est arrêtée à la zone d'enfouissement actuel des réseaux. Dans les prochaines années, après l'enfouissement du reste du réseau aérien de la Grande rue, nous pourrons alors procéder à la réfection des trottoirs jusqu'à la sortie du village. Les entrées de la Rue du Mont et les deux cheminements reliant la Grande rue à la Rue du Mont ont aussi reçu un tout nouveau revêtement, ceci facilitera le cheminement et l'entretien de ces espaces.

Grande rue toujours, afin de permettre aux futurs résidents du nouveau lotissement mais aussi aux habitants du Lotissement des Vignes et de la Rue des Lys de rejoindre le centre à pied en toute sécurité (via la Rue nouvelle : rue du nouveau lotissement), un trottoir sera créé à l'entrée de la Grande rue coté VESOUL (coté numéros impairs). Une section sera aussi créée pour permettre aux riverains de la Route de CREVENEY de bénéficier d'une possibilité de déplacement piétonnier en toute sécurité ; une habitation construite en extension de la zone urbanisée ne bénéficie actuellement pas de trottoir et cela n'avait pas été prévu lors de la validation du permis de construire, mais les résidents de cette maison présentent des difficultés de mobilité donc il est judicieux de procéder à cette création pour permettre de faciliter et protéger leurs déplacements.

Route de CREVENEY justement et début de la Grande rue, les 5 maisons qui étaient à l'assainissement individuel seront raccordées dans quelques jours au réseau collectif, grâce à un système de relevage dont les travaux ce sont finis cette semaine (travaux permis par la création du réseau de la Rue nouvelle, engagés et financés par le Syndicat de la Grande Fin).

Les travaux du lotissement sont terminés, et 17 parcelles ont été vendues ou sont en cours de vente, il nous reste 4 parcelles à vendre... espérons qu'elles se vendent aussi rapidement que les premières et que l'attractivité de SAULX et l'envie de venir y habiter se poursuivra. Les premières maisons sont en cours de construction. A l'achèvement de la première, les cidex de boîtes aux lettres seront posés. Une fois toutes les maisons construites, la chaussée et l'éclairage public seront réalisés.

La rue du Lotissement Saint-Martin a été complètement refaite, ainsi que le cheminement piéton passant de la Place Saint-Martin au lotissement. La Rue Saint-Martin pourra être rénovée une fois que le syndicat aura remplacé la conduite d'eau vétuste, travaux prévus fin 2022 voire 2023 dans la continuité des travaux de la Rue du gros Galu et du Lotissement le Courbot.

En début d'année, l'entreprise Eurovia va réaliser les travaux qui permettront la création d'un cheminement piétonnier depuis la Grande rue, il commencera au niveau du 11/13 pour rejoindre la maison de santé, puis descendre à l'aire de camping-cars et la future aire de loisirs. Le tracé initial a dû être quelque peu modifié suite aux contreparties démesurées demandées par le propriétaire de l'emprise initialement pressentie. Grâce à M. Jean-François GOUX, habitant de SAULX, propriétaire d'une parcelle entre celle de la Maison de Santé et celle de la commune qui a bien volontiers accepté de céder une partie de son terrain pour permettre tout de même la création de ce sentier. Je lui adresse mes sincères remerciements en mon nom et celui de notre commune. Une réflexion est engagée pour essayer de créer de nouveaux cheminements piétons, le but étant de faciliter les déplacements à pied dans notre commune et permettre par des balades, de s'approprier et découvrir pleinement notre beau village.

Par extension de ce chemin il a été décidé la création d'une extension pour relier directement la cour de l'école à l'arrêt de bus, pour faire suite à la requête de parents qui constatent l'incivisme d'autres dans la Voie des Halles, avec une vitesse excessive devant la sortie secondaire de l'école. Ainsi les enfants qui prennent les transports scolaires seront en totale sécurité, circulant hors de toute zone accessible par des véhicules. Remarquez qu'il est tout de même effarant de s'apercevoir que des parents, eux aussi ayant des enfants, ne portent aucune attention à la sécurité des autres ; mais bon, en fin d'année, ça sera problème résolu ! Cet aménagement supplémentaire est entièrement financé par SAULX, même s'il s'agit d'un besoin pour les enfants des autres villages, mais j'espère que les autres villages seront enclins à participer dans un éventuel futur projet au bénéfice de tous. Nous en profiterons aussi pour refaire totalement les entrées de l'école : l'entrée principale à côté de la Mairie, pendant les vacances scolaires, avec la mise en accessibilité de la Mairie par la création d'une rampe d'accès, et l'entrée secondaire où il y a de l'émulsion avec des gravillons qui se détachent et rendent compliqué l'entretien et le risque de chute sur la zone en pente, il a alors été décidé de mettre de l'enrobée jusqu'au portail pour résoudre cela.

Les travaux de la Place de l'église se poursuivent, l'entreprise HAEFELI a installé les boîtes enterrées et le réseau qui permettront de poser l'éclairage de l'église courant décembre ; la livraison du matériel est retardée en raison des difficultés d'approvisionnement (investissement : 50 000 € HT dont 15 000 € de subvention du SIED 70). L'enrobé de la Place des anciens combattants a été réalisé ces derniers jours (à l'arrière de l'église), le marquage est prévu d'ici la fin du mois. De là, cette place offrira de vastes possibilités de stationnement, il sera alors possible aux personnes à mobilité réduite de stationner à quelques mètres de la porte d'entrée de l'église et d'y accéder via un plan incliné (bien entendu ces places dédiées auront la signalétique adéquate, et je compte sur tous pour la respecter). Comme prévu depuis le démarrage des travaux de réaménagement, la Place de l'église deviendra exclusivement piétonne et réservée aux événements, interdite au stationnement. Le stationnement se fera à quelques mètres de l'autre côté de l'église sur la Place des Anciens Combattants. Une borne escamotable sera posée à l'entrée côté Mairie, et bien entendu les riverains auront une télécommande pour accéder à leurs habitations et leurs cours privatives. Suite à la demande du gérant du café, bien que le bâtiment ne dispose d'aucun espace extérieur en propriété, la commune va engager des travaux pour la création d'un espace terrasse devant le commerce, et l'été la terrasse pourra être étendue à l'espace sous les arbres... Nous n'autoriserons plus d'aménagements supplémentaires sur la place. En prévision de la pose d'une cellule sanitaire (toilettes publiques), tous les réseaux ont été prévus, nous engagerons cette dépense quand nous en aurons la possibilité.

Assainissement : après plusieurs années de fonctionnement, l'aire de camping-car a enfin été équipée de la pompe qui permet le relevage des eaux usées sur la Grande rue (nous avons été obligés de vidanger régulièrement la fosse collectrice, en l'attente de l'installation de cette pompe ; je tiens à remercier l'entreprise Saône Vidange pour sa disponibilité et M. Thierry JEANGERARD son gérant pour n'avoir pas facturé à la commune toutes les vidanges que sa société a effectuées). En même temps que la mise en place de cette pompe de l'aire de camping-car, le poste de relevage de la Voie des halles (où se déversent les eaux usées de l'école et des deux habitations riveraines), dont les pompes étaient défectueuses depuis plusieurs années, a aussi désormais de nouvelles pompes. Tout le réseau de cette rue est désormais pleinement fonctionnel (investissement assuré par le Syndicat de la Grande Fin : 25 000 € HT).

Travaux du rez-de-chaussée de la Mairie : ils se poursuivent, et devraient se terminer en décembre. Ces travaux sont réalisés par nos employés communaux qui font preuve chaque jour d'une réelle implication, je salue leur engagement et leur dévouement (travaux financés par l'État et par la Commune avec le produit de la vente du bâtiment de La Poste après remboursement de l'emprunt qu'il reste sur ce bâtiment : 90 000 € HT de travaux dont 55 000 € de subvention DETR (État)).

Une action conjointe Commune de SAULX - Communauté de Communes du Triangle Vert a permis la sauvegarde du service de La Poste et la création de la France Services. Ces services bénéficiant à tout le territoire, la commune s'est engagée à faire à sa charge les travaux de création et à la mise à disposition gratuites des espaces, la CCTV finance le fonctionnement et les agents assurant le service.

L'agence postale est ouverte depuis le 6 septembre, Mme Maud DUBOIS vous accueille du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 (la boîte de dépôt du courrier se situe à côté de la Mairie, proche de l'entrée de l'école). L'ouverture de la France Services est prévue à l'achèvement des travaux ; elle vous permettra l'accès direct à de nombreux services et administrations, sur place, aux mêmes horaires que l'Agence Postale Intercommunale.

Nous ferons une communication plus détaillée des usages de la France Services au moment de son ouverture.

La fibre optique est en cours de déploiement, et devrait être disponible d'ici un an pour les abonnés. La commune a mis à disposition un terrain pour l'installation du serveur général du secteur, selon les souhaits de la société Orange, vers la salle polyvalente. Une réunion publique d'information interviendra au moment du lancement... cette compétence est cofinancée par la Communauté de Communes et le Département de la Haute-Saône.

L'ancien bâtiment de logements de l'ancienne brigade de gendarmerie a été complètement réhabilité par Habitat 70. Les logements ont été attribués en octobre, nous sommes heureux de pouvoir accueillir 6 nouvelles familles à partir de la mi-novembre. D'autre part, les anciens locaux de la gendarmerie sont la propriété de particuliers qui ont prévu de rénover progressivement le bâtiment pour en faire leur habitation.

C'est l'automne, pensez à tailler vos haies et vos arbres, n'oubliez pas que pour la bonne jouissance de l'espace public et des circulations piétonnes ou véhicules, vous devez tailler vos végétaux qui dépassent sur le domaine public. Je compte sur votre civisme pour faire le nécessaire, certains panneaux sont cachés par des arbres non entretenus, et certains trottoirs deviennent difficilement praticables.

C'est bientôt Noël, le conseil municipal a engagé une réflexion sur les décorations lumineuses et nous avons décidé d'investir dans des équipements de qualité, qui se compléteront au fur et à mesure chaque année, en fonction des possibilités budgétaires (toutes les guirlandes que nous avions étaient défectueuses et n'étaient plus utilisables). Cette année, c'est la Place de l'église qui revêtira une décoration de fêtes de fin d'année, nous avons profité des travaux pour faire disposer des prises d'alimentation et une fosse pour accueillir un grand sapin.

Je vous donnerai rendez-vous prochainement pour un moment de convivialité pour le lancement de l'éclairage de l'église/illumination de la Place (la date sera définie par la livraison et installation effective du matériel).

Belle fin d'année,
Bien à vous.

Benjamin GONZALES

Bibliothèque municipale :

Du fait des travaux en cours dans la Mairie, la bibliothèque est temporairement fermée. Le partenariat avec la Médiathèque départementale de VESOUL a été renouvelé pour 2021-2022, ce qui nous permettra de vous proposer un large choix d'ouvrages venant enrichir notre propre fond (l'équipe bénévole vous remercie pour vos dons de livres de plus en plus réguliers).

Déchetterie : 03.84.95.93.76.

Attention, à partir du 1er novembre, nous sommes passés aux horaires d'hiver jusqu'au 1^{er} mars.
mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 -11 h 50 et 13 h 30 - 16 h 20
Fermée le lundi, mardi, le jeudi et les jours fériés.

Horaires des Services publics :

- **Mairie :**
les mardi, jeudi et samedi de 10 h 00 à 12 h 00 ou sur RDV - tél.: 03.84.95.86.75. – mail: maire@saulx.fr
- **Communauté de Communes du Triangle Vert (CCTV) :**
du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 - tél.: 03.84.95.89.90. – mail : contact@cctv70.fr
- **Agence Postale Intercommunale :**
du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Vente de parcelles :

Dans le lotissement de la Rue Nouvelle, il reste 4 parcelles à vendre au prix de 40 €/m². Parlez-en autour de vous...infos disponibles en Mairie, sur www.saulx.fr ou contact : mairie@saulx.fr - 03.84.95.86.75.

Conseil municipal des jeunes :

La première rencontre des jeunes de SAULX motivés pour participer au Conseil Municipal des Jeunes avec le Maire et les conseillers municipaux (les plus jeunes) a eu lieu le vendredi 29 octobre en Mairie. Ce fut l'occasion de faire connaissance, de présenter la Mairie et aborder son fonctionnement, s'en est suivie une visite du bâtiment avec explication sur les différents services : Mairie, Agence Postale Intercommunale, France Services et Communauté de Communes du Triangle Vert. La prochaine réunion est fixée au vendredi 12 novembre à 19 h 30 en Mairie, à cette occasion il sera procédé à l'installation du CMJ et l'élection du Maire.

Appel à tous les jeunes de SAULX : n'hésitez pas à vous inscrire en Mairie si vous êtes tenté de participer.

Elections – inscription sur les listes électorales :

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée par l'État au 6e vendredi précédent l'élection, donc si vous souhaitez vous inscrire vous devez le faire au plus tard le vendredi 25 février 2022. Inscription sur www.service-public.fr ou en Mairie lors des permanences.

Vitesse – ZONE 30 – priorités à droite – sécurité routière :

Il est constaté chaque jour que la traversée du village fait l'objet d'une vitesse excessive par les automobilistes et conducteurs d'engins divers ; les priorités à droite sont aussi couramment non respectées. Attention, il en est de la responsabilité de tous de respecter la limitation de vitesse et les autres usagers de la route, pour garantir notre sécurité.

Taille de vos arbres, haies et buissons :

C'est la saison propice pour la taille des végétaux, nous vous rappelons qu'il est important de tailler vos haies et buissons qui dépassent sur la voie publique, pensez aussi à tailler vos arbres si leur port dépasse sur l'espace public et obture le visuel de la signalétique et/ou les éclairages publics.

Pour rappel : il est interdit de brûler ses déchets verts, conformément à la directive nationale. La déchetterie est à votre disposition ; vous pouvez aussi composter et broyer vos tailles afin de les réutiliser directement dans votre jardin.

Déjections canines, masques, déchets et ordures sur la voie publique :

Nous vous rappelons que notre cadre de vie nous appartient à tous, et que chacun doit se prévaloir de jeter ses déchets selon les filières prévues. La Rue n'est pas une poubelle, un masque usagé doit être jeté mais pas sur le trottoir ou dans les végétaux des espaces verts ! La promenade de chien dans la commune est fort agréable, mais leurs déjections doivent être ramassées pour que tout le monde puisse profiter d'une belle promenade au parcours PROPRE (un massif ou une aire de jeux, même s'il y a de l'herbe, n'est pas un crottoir ! Ramassez s'il vous plaît, même si c'est dans l'herbe, imaginez que les enfants qui vont au parc courent et se roulent par terre). La Mairie donne gratuitement des sacs prévus pour cela, n'hésitez pas à venir en chercher si vous en avez besoin. Toutefois il est noté une considérable amélioration sur ce point, mais il y a encore des récalcitrants qui en persistant conduiront à la mise en vigueur d'une verbalisation. Tout comme cela a été mis en place pour les cas de dépôts sauvages d'ordures ménagères sur le territoire de la commune (300 €).

Affouage :

Inscription en Mairie pendant les permanences de Mairie ou par mail info@saulx.fr

Biodéchets :

Suite à la réunion publique d'information qui s'est déroulée fin septembre concernant le déploiement des points d'apports volontaires des biodéchets par le SICTOM, les habitants qui souhaitent s'engager dans la démarche sont invités à venir en Mairie pour récupérer leurs badge, bio seau et sacs biodégradables. Les bacs de collecte seront installés en décembre ou début 2022, il y en aura 9 afin de permettre à tous les usagers un accès facilité.

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur www.saulx.fr